

COMMISSION LOCALE D'INFORMATION AUPRES DU CNPE DE DAMPIERRE-EN-BURLY

Réunion de bureau du 1^{er} février 2021

Compte-rendu

Présents :

Membres Bureau CLI André COPIN - Alain FOURCAULT – Catherine FUME - Gérard MAHAUD - Michel TINDILLERE

EDF Antoine GUILLAUMONT – Esther VOLOZAN

Secrétaire Maud MICHEL

Absents / excusés : Claude BOISSAY - Cédric OULES

En préambule, les membres du Bureau accueillent Mme Catherine Fumé, nouvelle représentante des associations au sein du Bureau, et se présentent à elle.

Mme Fumé se présente également et précise que Sortir du Nucléaire Berry-Giennois-Puisaye fait partie d'un réseau qui regroupe plusieurs associations anti-nucléaires.

1. Préparation de la prochaine réunion plénière de la CLI

Compte tenu des conditions sanitaires liés au COVID-19, il est décidé de tenir la réunion en visioconférence pour l'ensemble des membres, hormis pour les intervenants et les membres du Bureau qui seront en présentiel à l'Hôtel du Département (salle des délibérations).

Le système de visio se présentera sous forme de « tchat » : les participants auront accès aux présentations en direct via un lien Youtube, et pourront poser des questions par Internet (à condition de disposer d'un compte gmail) ou en envoyant des SMS.

Lors de l'envoi de l'invitation, il sera demandé aux membres de poser leurs questions en amont afin de pouvoir préparer les réponses.

Il est également décidé d'indiquer les questions diverses dès la présentation de l'ordre du jour. Dans un premier temps, seront indiquées les questions déjà posées par Sortir du Nucléaire pour la CLI de novembre. Les éventuelles questions complémentaires transmises par les autres membres en amont de la réunion seront intégrées à l'ordre du jour projeté en séance.

En particulier, l'association Sortir du Nucléaire avait posé une question relative à la radioprotection des personnels pour la CLI de novembre 2020 : l'ASN a en effet adressé une lettre de suite à EDF sur ce sujet, mais l'association aimerait connaître quelles suites y ont été effectivement données.

Afin de permettre à EDF et à l'ASN de préparer les réponses, Maud Michel leur renverra les questions posées par Sortir du Nucléaire.

Il est proposé d'envoyer les présentations aux membres de la CLI en amont de la réunion, notamment les documents relatifs à la VD4. Esther Volozan fera parvenir ce document à Maud Michel pour qu'il soit transmis aux membres de la CLI.

L'ordre du jour proposé est donc celui qui était prévu à la CLI de novembre 2020, à quelques ajustements près :

- Actualités EDF, intégrant le COVID, point d'étape sur les forages pour l'eau d'ultime secours, VD4 – 1h00 (avec les questions, à la fin de la présentation complète)
- Gestion de la crise COVID par l'ASN (REX) – 20 mn
- Présentation de la CLI aux nouveaux élus – 10 mn
- Nouvelle composition de la CLI et du Bureau + Rapport d'activités 2020 et projet de budget 2021 - 15 mn
- Point sur l'avancement de la campagne de distribution d'iode et sur l'exercice nucléaire prévu au CNPE de Saint-Laurent en mai 2021 : présentation par la CLI en l'absence de la Préfecture - 10 mn
- Questions diverses - 30 mn

Pour la partie sur la VD4, il conviendra de préciser les travaux qui sont prévus lors de l'arrêt de 2021 et ceux qui feront partie d'un lot ultérieur de modifications. Pour la question du forage pour la fourniture d'eau d'ultime secours, il convient de faire un simple point d'étape, sans reprendre tout l'historique.

2. Renouvellement de la composition de la CLI

Suite aux retours des différents interlocuteurs sollicités, la nouvelle composition du Bureau est définie de la manière suivante :

- Président et Vice-Président de la CLI : Claude Boissay et Alain Fourcault
- 2 membres du collège des élus : MM. Johnny Hautin et Hubert Fournier, respectivement maires de Lion-en-Sullias et Neuvy-en-Sullias

Maud Michel les rappellera afin de les intégrer au Bureau dès la prochaine réunion.

- 2 membres du collège des organisations syndicales : Cédric Oulès (CFTC) et Christophe Léveillé (FO), qui vient de donner son accord pour intégrer le Bureau ; il remplace par ailleurs Marc Bourgault comme représentant de FO au sein de la CLI
- 2 membres du collège des associations : Gérard Mahaud (UFC-Que Choisir) et Catherine Fumé (Sortir du Nucléaire Berry-Giennois-Puisaye, nouvellement intégrée au Bureau)
- 2 membres du collège des personnes qualifiées : André Copin (SFEN) et Michel Tindillère (qui siège désormais au sein de ce collège suite aux dernières élections municipales)

Gérard Mahaud interpelle les membres du Bureau sur le fait que Alain Fourcault, puisqu'il ne dispose plus de mandat d'élu, ne peut pas siéger au sein du collège des élus. Il considère que cela n'est pas conforme aux articles du Code de l'environnement qui réglementent la composition des CLI.

Alain Fourcault précise que, bien qu'il ne soit effectivement plus élu au sein de la commune de Sully, le maire de Sully l'a officiellement désigné pour représenter la ville de Sully à la CLI de Dampierre.

Gérard Mahaud considère que cette désignation par la ville de Sully est illégale, car le représentant de la commune doit être un élu.

Alain Fourcault indique que le maire de Sully s'est renseigné auprès de son service juridique au préalable, lequel lui aurait confirmé que c'était possible.

André Copin propose aux membres du bureau d'arrêter les échanges en cours car le sujet n'est pas inscrit à l'ordre du jour, et sont de plus de nature purement conflictuels entre deux personnes.

Il souligne que les membres du Bureau n'ont pas de légitimité pour aborder un tel sujet, de nature juridique, lié aux délégations de pouvoir du Président du Conseil départemental, et qu'il conviendrait éventuellement d'en préciser ultérieurement les termes dans un esprit de transparence.

Il est convenu de solliciter l'avis de l'ANCCLI et du service juridique du Département et d'en reparler ensuite en réunion de Bureau après avoir éclairci la question auprès des personnes compétentes.

3. Points divers

1- Campagne de distribution d'iode :

Un communiqué de presse du Ministère de l'intérieur vient d'être publié, dans lequel le Ministère précise que les comprimés d'iode vont être envoyés directement dans les boîtes aux lettres des personnes qui ne les ont pas encore retirés dans le cadre de la nouvelle campagne de distribution.

Par ailleurs, le Président de l'ASN a envoyé un courrier au cabinet du Premier Ministre dans lequel il tient des propos assez fermes à l'encontre du Ministère de l'Intérieur et des modalités retenues pour la distribution d'iode. Ce courrier n'est pas communicable à l'heure actuelle, mais Christian Ron pourra peut-être en dire quelques mots lors de la prochaine réunion plénière.

2- Projet de document de communication de la CLI :

Gérard Mahaud avait soumis aux membres du Bureau, lors de sa réunion du 28 septembre 2020, un projet de document d'information à l'intention des membres de la CLI. Ce document n'avait pas été transmis en l'état car le Bureau n'était pas d'accord avec l'ensemble du contenu.

Il est proposé de réaliser une lettre d'information de la CLI 1 ou 2 fois par an, notamment pour faire le point sur les activités de la CLI et du CNPE de Dampierre. Ce document serait envoyé sous format numérique aux membres de la CLI et mis en ligne sur le site Internet. La mise en forme de ce document pourrait être réalisée par le service Communication du Département.

Un envoi plus large au format papier n'est pas envisagé à court terme, sachant que le budget pour ce faire n'a pas été inclus au budget du Département.

Il est proposé d'organiser une réunion de Bureau 2 fois par an dédiée à la communication, pour préparer cette lettre d'information bisannuelle.

Catherine Fumé considère qu'il faut renforcer l'information des membres de la CLI, et qu'il serait souhaitable que les différents collègues aient la possibilité de diffuser des informations et de faire des propositions.

Gérard Mahaud est favorable à cette idée, mais regrette qu'elle empêche la diffusion de son projet de document à court terme.

Il est proposé que les membres du Bureau relisent le document rédigé par Gérard Mahaud, fassent des modifications et des contre-propositions le cas échéant, pour aboutir à un document qui fasse consensus.

Il est rappelé qu'il faut rester factuel dans les affirmations. La CLI peut se poser des questions et indiquer qu'elle s'interroge sur certains sujets, mais elle ne peut pas affirmer

des éléments qui ne sont que des conjectures : il faut bien différencier ce qui est avéré de ce qui relève des questionnements de la CLI.

Il est convenu d'organiser une réunion de Bureau spécifique à la rédaction d'un document de communication le **mardi 20 avril 2021 à 14h30 à Bonnée**. Gérard Mahaud fera parvenir aux membres du Bureau, en amont de cette réunion, un projet de maquette de bulletin d'information.

Catherine Fumé soulève la question de la circulation de l'information au sein de la CLI. Elle indique qu'il est fâcheux que les membres de la CLI apprennent des informations par la presse sans que la CLI leur ait envoyé des éléments au préalable, et considère que cela met le Bureau en porte-à-faux. Elle souhaiterait que soit réalisé un organigramme ou une procédure de communication au sein de la CLI.

Par ailleurs, Gérard Mahaud propose de retravailler le règlement intérieur de la CLI pour en bâtir un nouveau.

3- Exercice nucléaire au CNPE de Saint-Laurent :

Alain Fourcault et Maud Michel ont assisté le 28 janvier 2021 à une réunion en préfecture concernant la présentation d'un exercice nucléaire au CNPE de Saint-Laurent prévu les 18 et 19 mai 2021.

Cet exercice sera sensiblement différent de ceux qui ont été faits jusqu'à présent puisqu'il s'agira de tester la gestion post-accidentelle : un scénario d'accident sera inventé et l'exercice visera à gérer les conséquences de cet accident.

Il n'est pas prévu de déplacement de personnes sur le terrain, l'exercice se jouera essentiellement sur table, sur la décision et la mise en œuvre des mesures à prendre en phase post-accidentelle. Les retours d'expérience des accidents de Lubrizol et Fukushima seront pris en compte dans le choix des mesures à prendre.

Compte tenu du contexte sanitaire, il n'est pas prévu d'intégrer des observateurs (notamment des membres de CLI) lors de cet exercice.

Prochaine réunion plénière de la CLI :

**Le vendredi 19 février 2021 de 14h00 à 16h30
à Orléans (Hôtel du Département - salle des délibérations) + visio**